


Petit guide financier 2024 des soins à domicile pour les aînés

Pour encourager le choix de l'aide à domicile, ralentir la perte d'autonomie des aînés, et alléger la pression sur le système de santé, le gouvernement subventionne généreusement les soins à domicile. Ce petit guide pratique vous présente les crédits d'impôt, subventions et déductions les plus simples et les plus avantageuses à aller chercher.


Saviez-vous par exemple qu'il existait :

- Une allocation directe de 19 380 \$ / an pour rembourser jusqu'à 38% des soins à domicile payés.
- Une subvention de 19.27 \$ par heure de soins à domicile.
- Une exonération des taxes de ventes possible pour les soins à domicile.
- Un crédit d'impôt non-plafonné couvrant jusqu'à 35% des soins à domicile.

Et saviez-vous que tous ces programmes pouvaient être combinés ?

 Ainsi, pour un couple d'aînés non autonomes déclarant un revenu annuel de 100 000 \$, et recevant 5 jours de soins par semaine facturés à 37 \$/h, ces soins ne coûteront en réalité qu'environ 3000 \$ par mois (soit 17 \$/h).

[Voir la simulation >](#)

 Pour un aîné non autonome déclarant un revenu annuel de 65 000 \$ et recevant des soins tous les jours facturés à 37 \$/h, ces soins ne coûteront en réalité qu'environ 4800 \$ par mois (soit 20 \$/h).

[Voir la simulation >](#)

Bon à savoir

1. Pour garantir que vous obteniez bien le maximum des avantages auxquels vous avez droit, [n'oubliez pas de nous mettre en relation avec votre comptable et/ou conseiller financier >](#)
2. Pour faciliter vos démarches lors de la production de votre déclaration, demandez-nous une copie de votre dossier complet.
3. Il est possible d'augmenter les subventions reçues en se partageant les dépenses liées à un proche.
4. Les subventions sont revalorisées à la hausse tous les ans.

Quelques définitions utiles

- **Les crédits d'impôt remboursables** sont des montants que vous recevez indépendamment de l'impôt sur le revenu que vous payez.
- **Les crédits d'impôt non-remboursables** peuvent réduire l'impôt à payer, mais ne peuvent pas le ramener à un niveau inférieur à zéro.

Récapitulatif des programmes

Programme	Description	Maximum
Crédit d'impôts pour maintien à domicile des aînés	<p>Crédit d'impôt remboursable provincial pour favoriser le maintien à domicile des plus de 70 ans.</p> <p>Remboursement par dépôt direct de 38% (2024) des coûts des services d'aide et de soins à domicile jusqu'à un maximum de 19 380 \$.</p> <p>Éligibilité 70 ans et plus, revenu familial maximum de 194 837 \$.</p>	19 380 \$ / an
Programme chèque emploi service	<p>Subvention des soins à domicile privés. Une fois votre dossier approuvé, une subvention de 19.27 \$ par heure de soins est accordée pour un nombre d'heures déterminé.</p> <p>Éligibilité Une des conditions suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65 ans ou plus. - Handicap. - Convalescence (période de repos après une maladie, opération ou autre). - Malade chronique ou cancer. - Fin de vie. 	19.27 \$/heure 24 heures sur 24
Exonération des taxes de vente pour les services de soins à domicile	<p>Les taxes de ventes sur les services de soins à domicile peuvent être retirées dans certaines conditions.</p>	14.975 %

Programme	Description	Maximum
	<p>Éligibilité Preuve d'un handicap ou d'un financement public reçu pour des soins à domicile.</p>	
<p>Crédit d'impôt non-remboursable pour frais médicaux</p>	<p>Ce crédit d'impôt (non-remboursable) allège les frais médicaux de 25% à 35%.</p> <p>Dépenses admissibles Les dépenses admissibles peuvent inclure tous les types de soins et services à domicile fournis par Equinoxe comme les soins infirmiers, l'aide à domicile, ou encore l'installation d'une chaise d'escalier.</p> <p>Éligibilité : Les frais doivent être payés pour vous-même, votre conjoint ou toute personne à charge pour laquelle les frais ont été engagés.</p>	<p>Entre 25% et 35% des dépenses en fonction du revenu. Aucun plafond maximum. Aucun revenu maximum.</p>
<p>Supplément remboursable pour frais médicaux et Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux</p>	<p>Un crédit d'impôt remboursable pour compenser les coûts des dépenses médicales privées payés par les travailleurs à faible revenus.</p> <p>Éligibilité Revenu net entre 3 645 \$ et 61 699 \$. Mêmes critères d'éligibilité que le crédit d'impôt non-remboursable pour frais médicaux.</p>	<p>Fédéral 1 464 \$ / an Québec 1 425 \$ / an</p>
<p>Crédit d'impôts pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie</p>	<p>Crédit d'impôt remboursable de 20% des dépenses pour continuer à vivre de manière autonome, y compris l'achat, la location et l'installation d'équipements comme notre <u>dispositif de sécurité des soins</u>.</p> <p>Éligibilité 70 ans et plus Les premiers 250 \$ / an ne sont pas éligibles.</p>	<p>20% des dépenses. Aucun plafond.</p>
<p>Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)</p>	<p>Les personnes confrontées à une déficience prolongée des fonctions physiques ou mentales peuvent être admissibles au Crédit d'impôt pour personnes handicapées.</p>	<p>8 870 \$ / an</p>

Programme	Description	Maximum
	<p>Éligibilité Consultation avec un professionnel de la santé qualifié et remplissage des formulaires nécessaires.</p>	
<p>Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire (CIAD)</p>	<p>Crédit d'impôt pour couvrir les coûts liés à l'accommodation de votre résidence à un handicap.</p> <p>Éligibilité 70 ans et plus</p>	3 000 \$ / an
<p>Crédit canadien pour aidant naturel</p>	<p>Un crédit fédéral non-remboursable de 1 049 \$ pour les personnes fournissant un soutien à des membres de leur famille.</p> <p>Éligibilité Toutes les conditions suivantes doivent être remplies: Vous n'êtes pas rémunéré pour ces services. Une seule personne peut réclamer ce crédit d'impôt. Personne ne réclame ce même crédit pour vous. Vous n'êtes pas exonéré d'impôt. Conditions supplémentaires en fonction de l'âge de la personne aidée (jeune ou âgée). Une note de médecin doit pouvoir attester auprès de l'ARC une déficience des fonctions physiques ou mentales du bénéficiaire.</p>	1 049 \$ / an
<p>Crédit d'impôt pour personne aidante</p>	<p>Un crédit provincial remboursable pour les personnes fournissant un soutien à des membres âgés de leur famille.</p> <p>Éligibilité Similaire au crédit canadien pour aidant naturel.</p>	1 383 \$ / an

Note légale : Ce document ne vise pas à remplacer les conseils individualisés d'un fiscaliste ou d'un comptable agréé. Les chiffres, calculs et estimations présentées peuvent varier en fonction de votre situation.